

# Liste du matériel requis

## Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

### INTRODUCTION

Dans un monde idéal, nous aurions un *Plan particulier d'intervention* (PPI) pour chacun des établissements et infrastructures susceptibles de générer une intervention d'urgence qui nécessite la maîtrise des énergies dangereuses. Tous les employeurs possèderaient aussi le matériel nécessaire à la maîtrise et au cadenassage de ces énergies; matériel que nous pourrions utiliser lors de nos interventions. Malheureusement, ce n'est pas le cas, c'est pourquoi nous devons évaluer nos besoins et nous procurer le matériel de cadenassage suivant.

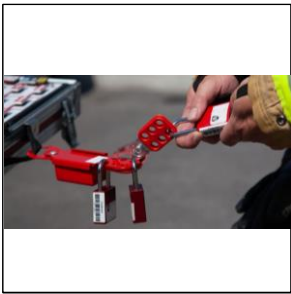
Pour une meilleure compréhension, nous vous invitons à lire la *Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie*, avant de poursuivre la lecture de ce document.

### CADENAS

Nous recommandons d'harmoniser la *Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses du SSI* au *Programme pour la maîtrise des énergies dangereuses – Cadenassage ou autre méthode* de votre organisation **pour choisir les couleurs de vos cadenas**. En l'absence de programme, demandez au responsable SST (santé et sécurité au travail) de votre organisation d'élaborer un *Programme de maîtrise des énergies dangereuses – Cadenassage ou autre méthode de la ville/municipalité/régie/MRC* en se référant au modèle type sur le thème [Cadenassage](#) de l'APSAM.

#### IMPORTANT

Si vous désirez posséder une **clé maîtresse**, afin d'éviter d'avoir à couper un ou plusieurs cadenas, dans le cas où une clé est perdue, vous devez la commander en même temps que les cadenas pour lesquels vous désirez cette clé. Toutefois, une procédure doit être respectée et la *Section 3 Retrait forcé d'un dispositif de cadenassage* du formulaire *Remise de propriété – Avis de réintégration du lieu évacué* doit être remplie. L'accès à cette clé est très contrôlé et n'est accessible qu'aux personnes désignées dans le *Programme de maîtrise des énergies dangereuses – cadenassage ou autre méthode de la ville/municipalité/régie/MRC*.



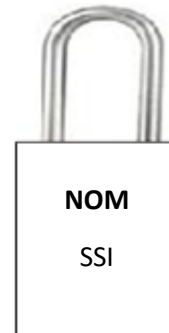
# Liste du matériel requis

## Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

### CADENAS PERSONNEL

Le cadenas personnel est identifié (buriné ou accompagné d'une étiquette d'identification) au nom du travailleur pour l'application de la procédure. Le cadenas personnel est :

- À cléage unique;
- De la couleur désignée dans le *Programme type pour la maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage ou autre méthode pour les municipalités/villes/régie/MRC* de votre organisation;
- Identifié au nom du travailleur et du SSI.



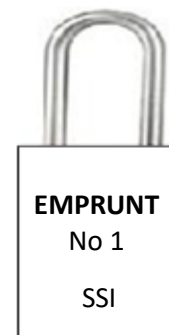
#### NOTE

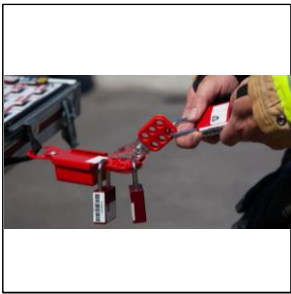
Vous pouvez utiliser des cadenas d'emprunt comme cadenas personnels, dans la mesure où le numéro du cadenas d'emprunt est consigné à la table du PC (poste de commandement) avec le nom du travailleur auquel il a été attribué par l'officier commandant au PC ou le responsable du cadenassage.

### CADENAS D'EMPRUNT

Le cadenas est prêté pour une durée limitée à titre de cadenas personnel pour l'application de la procédure. Il est :

- À cléage et numéro unique;
- De la couleur désignée dans la procédure du SSI ainsi que dans le *Programme type pour la maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage ou autre méthode pour les municipalités/villes/régie/MRC* de votre organisation;
- Identifié « EMPRUNT NO 1 » et au nom du SSI;
- Consigné à la table du PC par l'officier commandant au nom de la personne et du numéro du cadenas qui lui a été attribué.





## Liste du matériel requis Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

### Il est important de déterminer :

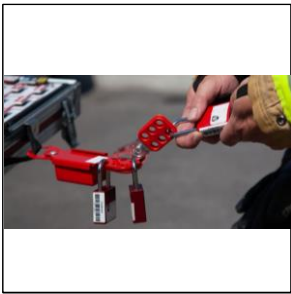
- Le nombre de cadenas d'emprunt par véhicule, afin qu'il y en ait en nombre suffisant lorsque le type d'intervention et la situation permettent de poursuivre la procédure, afin que chaque personne pouvant être exposée à une énergie dangereuse puisse apposer son cadenas d'emprunt attribué à titre « personnel » sur le morillon (cadenassage simple) ou la boîte à clé/de cadenassage (cadenassage MULTIPLE);
- Le nombre de cadenas d'emprunt à conserver au poste de cadenassage de chacune des casernes désignées.

## CADENAS DE SÉRIE

Les cadenas de série servent à l'application du cadenassage MULTIPLE. Ils sont :

- À cléage unique;
- De la couleur désignée dans la procédure du SSI ainsi que dans le *Programme type pour la maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage ou autre méthode pour les municipalités/villes/régie/MRC* de votre organisation. Tous les cadenas de série ont la même couleur;
- Identifiés selon le numéro de la série et le nombre de cadenas dans la série, exemple :





## Liste du matériel requis Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

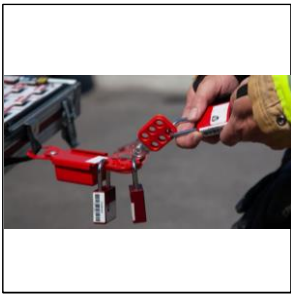
- Plusieurs séries peuvent être utilisées pour cadenasser tous les points de coupure. La ou les clés des séries sont placés avec la boîte à clé/de cadenassage.

### **Il est important de déterminer :**

- Le nombre de cadenas maximal qu'il est possible d'utiliser lors d'une intervention;  
À titre d'exemple, le nombre de cadenas de série maximal estimé pour cadenasser tous les points de coupure lors d'une intervention dans une usine de filtration d'une ville de taille moyenne est de 30;
- Le nombre de cadenas par série. Nous vous suggérons des séries de 5 et de 10 cadenas;
- Le nombre de séries par véhicule nécessaire pour chacune des équipes;

### **À noter que plusieurs séries de plusieurs véhicules peuvent être utilisées lors d'une intervention.**

- Le nombre de séries à conserver au poste de cadenassage de chacune des casernes désignées;
- Les responsables désignés pour tenir l'inventaire du matériel contenu dans les véhicules et aux postes de cadenassage. Car lorsque l'on assure la continuité du cadenassage après une intervention, les cadenas de série et les dispositifs de cadenassage d'un ou de plusieurs véhicules peuvent demeurer sur place. Ceux-ci seront ensuite récupérés lors de la remise de propriété.



# Liste du matériel requis

## Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

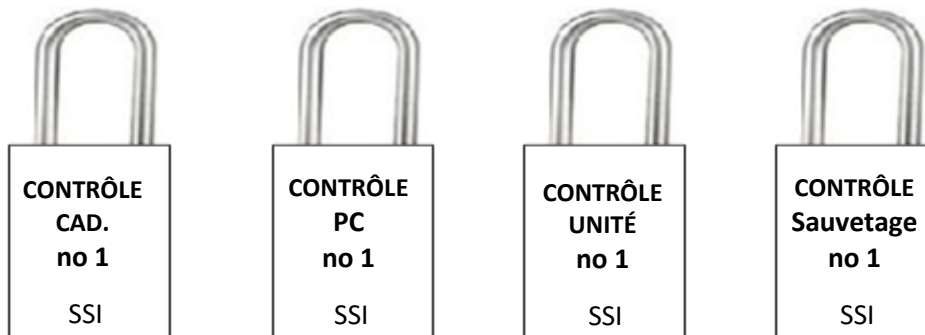
### CADENAS DE CONTRÔLE PAR ÉQUIPE/UNITÉ/SECTION

Les cadenas de contrôle servent à l'application du cadenassage d'équipe pour :

- Contrôler l'accès à la/les clés des cadenas de série contenues dans la boîte à clé/de cadenassage;
- Assurer la sécurité des membres de leur équipe/unité/section, lorsque la situation ne permet pas à ce que chaque pompier puisse apposer son cadenas personnel sur la boîte à clé/de cadenassage;
- Assurer la continuité du cadenassage dans le temps.

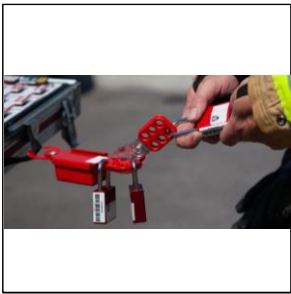
Les cadenas de contrôle sont :

- À cléage et numéro unique;
- De la couleur désignée dans la procédure du SSI ainsi que dans le *Programme type pour la maîtrise des énergies dangereuses : cadenassage ou autre méthode pour les municipalités/villes/régie/MRC* de votre organisation;
- Identifié selon la fonction de celui qui l'a apposé :



Insérer l'image de vos cadenas de contrôle.

- **CONTRÔLE CAD** : pour le responsable du cadenassage/décadenassage;
- **CONTRÔLE PC** : pour l'officier commandant au PC.
- **CONTRÔLE UNITÉ** : pour l'officier responsable d'une équipe/unité/secteur;
- **CONTRÔLE SAUVETAGE** : pour l'officier de l'équipe spécialisée appelée en renfort (ex. : sauvetage technique spécialisée).



## Liste du matériel requis Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

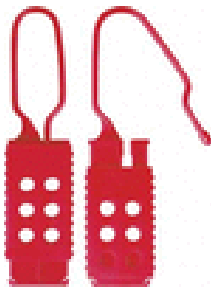
Se référer à l'organigramme décisionnel – Rôles et responsabilités de l'annexe 2 de la *Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptées aux services de sécurité incendie (SSI)*.

### Il est important de déterminer :

- Le nombre de cadenas de contrôle par véhicule pour chacune des fonctions;
- Le nombre de cadenas de contrôle pour chacune des fonctions à conserver au poste de cadenassage de chacune des casernes désignées.

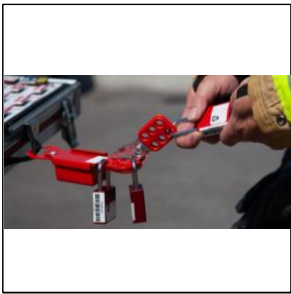
## MORAILLONS

Le morillon est un dispositif qui est utilisé lors de l'application du cadenassage simple (un seul point de coupure). Il peut aussi être apposé sur la boîte à clé ou la boîte de cadenassage lors de l'application du cadenassage MULTIPLE, afin de pouvoir y apposer d'autres cadenas d'unité/équipe/secteur ou encore des cadenas personnels. Il est suggéré que l'officier et les travailleurs d'une même d'une équipe/unité/secteur apposent leur cadenas personnel ou leur cadenas d'emprunt utilisé à titre de cadenas personnel sur le même morillon.



### Il est important de déterminer :

- Le type et le nombre minimal de morillons par véhicule;
- Le type et le nombre minimal de morillons à conserver au poste de cadenassage de chacune des casernes désignées.



## Liste du matériel requis Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

### BOÎTE À CLÉ OU BOÎTE DE CADENASSAGE

La boîte à clé et la boîte de cadenassage servent à l'application du cadenassage MULTIPLE (plusieurs points de coupure). La ou les clés des cadenas d'une ou de plusieurs séries sont placées dans la boîte à clé ou de cadenassage. Le responsable du cadenassage y appose ensuite son cadenas de contrôle identifié « CONTRÔLE CADENASSAGE » et en conserve la clé.



Boîte à clé



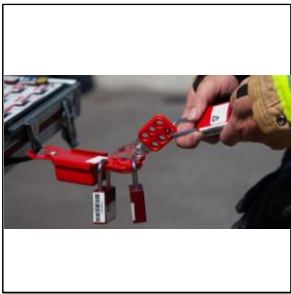
Boîte à clé et son étui



Boîte de cadenassage

#### Il est important de déterminer :

- Le nombre minimal de boîtes à clé ou de cadenassage à conserver par véhicule;
- Le nombre minimal de boîtes à clé ou de cadenassage à conserver au poste de cadenassage de chacune des casernes désignées. À noter qu'il faut prendre en considération que celle-ci peut être mobilisée sur les lieux de l'intervention lorsque l'on assure la continuité du cadenassage, par exemple lors d'une enquête.



# Liste du matériel requis

## Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

### ÉTIQUETTES D'INFORMATION

L'étiquette d'information :

- Accompagne le point de coupure lorsque celui-ci n'est pas cadenassable ou lorsqu'il n'y a pas suffisamment de dispositifs de cadenassage ou de cadenas de série pour cadenasser tous les points de coupure (dans ce cas, le point de coupure ou la zone est contrôlé par une vigie);
- Accompagne le cadenas de contrôle du responsable du cadenassage/décadenassage ou de l'officier commandant au PC sur la boîte à clé/de cadenassage lors de l'application de la continuité du cadenassage. Sur celle-ci figurent les coordonnées du responsable qui procédera à l'enlèvement des dispositifs de cadenassage ainsi qu'à la remise de propriété;
- Peut aussi être utilisée pour identifier les points de coupure qui ont été décadenassés lors de la remise de propriété au propriétaire des lieux, à moins que l'on ait demandé à celui-ci d'apposer ses propres dispositifs avant de retirer les nôtres.



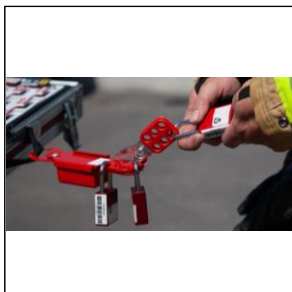
#### Il est important de déterminer :

- Le nombre minimal d'étiquettes par véhicule;
- Le nombre minimal d'étiquettes à conserver au poste de cadenassage de chacune des casernes désignées.



# Liste du matériel requis

## Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)



### DISPOSITIFS DE CADENASSAGE

Les dispositifs de cadenassage sont nécessaires lorsqu'il s'avère impossible d'apposer un cadenas de série directement sur le point de coupure ou un morillon. Comme il existe une multitude de dispositifs, il sera nécessaire de définir vos besoins avant de procéder à des achats.

#### Sac de consignation

Le sac de consignation sert à cadenasser le mécanisme d'un point de coupure qui ne peut être contrôlé autrement. Il sert aussi à supplanter un cadenas déjà installé sur un point de coupure pour en garder le contrôle.



#### Sac de consignation pour poignée amovible

Ce sac de consignation sert à cadenasser la poignée amovible ainsi que le mécanisme d'un point de coupure qui ne peut être contrôlé autrement.

#### Câble de consignation

Le câble de consignation empêche la manipulation d'un ou de plusieurs points de coupure (ex. : volants de vannes), tout en permettant de les cadenasser.



# Liste du matériel requis

## Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)



### Couvre-fiche

Le couvre-fiche est utilisé pour cadenasser la fiche électrique d'un outil ou d'une machine. Il sert aussi à cadenasser les pôles d'une batterie d'un équipement mobile. Il existe plusieurs dimensions de couvre-fiche selon le voltage.

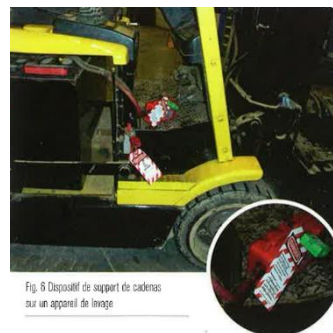


Fig. 6 Dispositif de support de cadenas sur un appareil de lavage

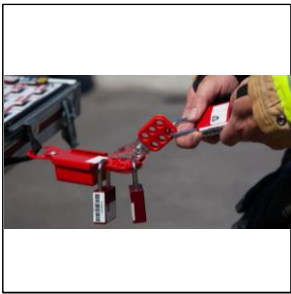
### Couvre-volant

Comme son nom l'indique, cet accessoire sert à couvrir la poignée ou le volant d'une vanne afin d'empêcher sa manipulation. Il existe plusieurs dimensions. À noter que pour les volants de gros diamètres, il vaut mieux utiliser le câble de consignation.



### Couvre-disjoncteur

Il existe une multitude de modèles de couvre-disjoncteur simple ou double pour différentes épaisseurs.



## Liste du matériel requis Procédure de cadenassage et de maîtrise des énergies dangereuses adaptée aux services de sécurité incendie (SSI)

**Pour chacun de ces dispositifs, il est important de déterminer :**

- Le nombre minimal de chacun de ceux-ci à conserver par véhicule;
- Le nombre minimal de ceux-ci à conserver au poste de cadenassage de chacune des casernes désignées. Il faut aussi prendre en considération que ceux-ci peuvent être mobilisés sur les lieux de l'intervention lorsque l'on assure la continuité du cadenassage, par exemple lors d'une enquête.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de plus amples renseignements :

- Éline Guénette, conseillère en prévention  
514 849-8373, poste 228  
[eguenette@apsam.com](mailto:eguenette@apsam.com)
- Pascal Gagnon, conseiller en prévention  
514 849-8373, poste 304  
[pgagnon@apsam.com](mailto:pgagnon@apsam.com)



715, rue du Square Victoria, bureau 710  
Montréal, Québec H2Y 2H7  
Tél. : 514 849-8373 Sans frais : 1 800 465-1754  
Télec. : 514 849-8873  
<http://www.apsam.com>

***Votre référence en matière de prévention des lésions professionnelles dans le monde municipal au Québec!***

Restez informés, abonnez-vous à [l'infolettre](#)

L'APSAM est aussi sur [Facebook](#) , [Twitter](#)  et [Google+](#) 